

## **EUROAPI lance son premier plan mondial d'actionnariat salarié *EUROAPI Action 2022***

**Paris – Le 3 juin 2022 –** EUROAPI annonce le lancement d'*EUROAPI Action 2022*, son premier plan mondial d'actionnariat salarié. La période de souscription sera ouverte du 10 au 24 juin 2022, dans sept pays, et vise à promouvoir le sentiment d'appartenance des salariés et à les associer à la réussite et au développement du Groupe à long terme.

### **CADRE DE L'OFFRE**

Le 6 mai 2022, le Conseil d'administration de la société a décidé, dans le cadre de la 23<sup>ème</sup> résolution de l'actionnaire unique d'EUROAPI en date du 30 mars 2022, du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés éligibles des sociétés ayant adhéré au plan d'épargne groupe d'EUROAPI. Le Conseil d'administration a arrêté le même jour les principales caractéristiques de l'Offre et délégué au Directeur général les pouvoirs de la mettre en œuvre.

Le 3 juin 2022, le Conseil d'administration a fixé le prix de souscription à 10,76 euros, en appliquant une décote de 20 % par rapport au prix de référence<sup>1</sup>.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital sera limité à 0,56 % du capital social d'EUROAPI, soit 522 600 actions.

Les actions nouvellement créées porteront jouissance courante dès leur émission (droits de vote et dividendes).

### **CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION**

#### **Bénéficiaires de l'augmentation de capital réservée aux salariés**

Les bénéficiaires de l'offre sont les salariés d'EUROAPI ou des sociétés dont EUROAPI détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital social et qui ont adhéré au plan d'épargne groupe d'EUROAPI.

---

<sup>1</sup> Le prix de référence est égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'une action EUROAPI sur Euronext Paris pendant les 20 séances de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription.

Les bénéficiaires doivent aussi justifier d'une ancienneté d'au moins deux mois au 3 juin 2022.

Ils devront toujours avoir la qualité de salarié d'une société adhérente du groupe EUROAPI à la fin de la période de souscription.

### **Prix de souscription**

Le prix de souscription a été fixé par le Conseil d'administration. Il est égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action EUROAPI sur le marché Euronext Paris durant les 20 séances de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription, diminué d'une décote de 20 %.

### **Modalités de souscription**

Dans le cadre de l'Offre *Euroapi Action 2022*, les salariés pourront souscrire jusqu'à 2 500 actions dans la limite de 25 % de leur rémunération brute annuelle estimée pour 2022.

Pour chaque action souscrite, les salariés d'EUROAPI bénéficieront d'un abondement de l'entreprise sous la forme d'une action gratuite. Cet abondement de l'entreprise sera limité à 25 actions gratuites par souscripteur.

Selon leur pays de résidence, les salariés pourront souscrire des actions EUROAPI soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soit directement.

### **Droits de vote**

Les droits de vote attachés aux actions EUROAPI seront exercés aux Assemblées générales des actionnaires d'EUROAPI soit directement par les salariés, soit par les membres élus du conseil de surveillance du FCPE représentant les salariés, en fonction de leur pays de résidence.

### **Indisponibilité**

Les investissements des salariés, y compris les actions gratuites, seront bloqués pendant une période de cinq ans, jusqu'au 31 mai 2027 (inclus), au cours de laquelle les actions EUROAPI ne peuvent être cédées, sauf survenance de l'un des cas de déblocage anticipé.

### **En cas de sursouscription**

Si le nombre total de souscriptions dépasse la limite de 522 600 actions EUROAPI, il sera procédé à une réduction des ordres d'achat d'actions selon une méthode d'écêtement : les demandes les plus élevées (abondement compris) seront

plafonnées de façon à ce que la demande effective totale corresponde au nombre d'actions proposé.

## **CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION**

L'augmentation de capital doit intervenir le 21 juillet 2022.

## **COTATION**

L'admission des actions EUROAPI nouvellement émises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris (code ISIN : FR0014008VX5) sera demandée une fois l'augmentation de capital réalisée.

## **A propos d'EUROAPI**

EUROAPI s'attache à réinventer des solutions de principes actifs pour répondre durablement aux besoins des clients et des patients dans le monde entier. Nous sommes un leader mondial des principes actifs pharmaceutiques avec environ 200 références en portefeuille, offrant un large éventail de technologies, tout en développant des molécules innovantes grâce à nos activités *Contract Development and Manufacturing* (CDMO).

Agir pour la santé en permettant l'accès aux thérapies essentielles motive chaque jour nos 3 350 collaborateurs. Grâce à de solides capacités de recherche et développement et à six sites de production tous localisés en Europe, EUROAPI assure une fabrication de principes actifs de la plus haute qualité et fournit des clients dans plus de 80 pays. EUROAPI est coté sur Euronext. Plus d'informations sur [www.euroapi.com](http://www.euroapi.com)

---

### **Contact Relations Presse :**

Laurence Bollack  
Tél. : +33 (0)6 81 86 80 19  
[mr@euroapi.com](mailto:mr@euroapi.com)

### **Contact Relations Investisseurs :**

Guillaume Rosso  
Tél. : +33 (0)6 49 51 59 78  
[ir@euroapi.com](mailto:ir@euroapi.com)